Image not found or type unknown

Taxe ordures menageres reclamation

Par **aleve**, le **01/07/2013** à **19:08**

J ai ete locataire de 2005 a 2012 j ai toujours paye mon loyer mes charges a mon depart pas de probleme restitution de ma caution en date du 30l05l2013 courrier du syndic me reclamant 5 ans de taxes des ordures menageres de 2008 a 2012 pour un montant total de 600 euros quels sont mes droits afin de refuser le reglement merci

Par **janus2fr**, le **01/07/2013** à **19:10**

Bonjour,
Puisque vous étiez locataire, le syndic de copropriété n'a rien à vous réclamer. Le syndic n'a de relations qu'avec les copropriétaires. S'il manque des charges, c'est à votre propriétaire bailleur qu'il doit s'adresser, et c'est votre bailleur qui pourra éventuellement à son tour vous les réclamer.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés